

Le 'Ultime recours : la grève de la faim

Face à cette détention qui ne porte plus de nom, nous informons l'opinion nationale et internationale, les organisations de défense des droits de l'homme et les chancelleries diplomatiques que nous entamons une grève de faim à partir du 10 Mai 2026.

Nous n'avons plus d'autre armes que nos corps pour réclamer l'application d'une décision de justice déjà signée. Nous demandons simplement :

- 1- l'envoi immédiat de nos fiches de sortie par le parquet
- 2- le respect effectif de la décision de la cour d'appel du 18 Février 2026
- 3- le respect effectif de la décision de la cour de justice de la CEDEAO du 30 Novembre 2023.

La justice ne peut être rendu si elle n'est pas exécutée.

Contact :

Fait à Loué le 1^{er} Mai 2026

ADAM Latif

ALLES Atti

